

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de BOMBON	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 408	16	+ 625	18	+ 570	3	100	

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau


 N. LECLERCO

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAJACV070
 en date du 19 AVR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cynille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN

MORMANT

28

BOMBON

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 99 DAIACV070 en date du 19 AVR. 1999

Le Préfet
Signé: Cyrille SCHOTT

BREAU

19

20

18

17

16

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau, P.

N. LECLERCO

LA CHAPELLE-GAUTHIER

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4